

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



REGLEMENT DE LA CONSULTATION R.C.

N°6224SGTR53

Pouvoir adjudicateur :

**Chambre de commerce et d'industrie Réunion
5 B rue de Paris - CS 31023
97404 Saint Denis Cedex
Tél : 02 62 94 20 00
Fax : 02 62 94 22 90**

Objet de la consultation

Nettoyage des locaux des sites de la CCI Réunion

Consultation utilisée :

Le marché est passé sur le fondement d'une procédure formalisée en application des articles : R2124-1 à 6 ; R.2162-1 à 4 ; R2162-13 et 14 ; R 2113-1 à 3 avec minimum du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande

Date et heure limites de remise des offres :

Le 30.01.2025 à 12h00 (Heure locale – Ile de la Réunion)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

- 1. Objet de la consultation**
- 2. Condition de consultation**
- 3. Dispositions générales**
- 4. Pièces constitutives du marché**
- 5. Conditions d'envoi des propositions**
- 6. Jugement des propositions**
- 7. Renseignements complémentaires**

Article 1 premier - Objet de la consultation

1. Objet et nature du marché

Le présent marché concerne les Marché de nettoyage des locaux des sites de la CCI Réunion.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans chacun des cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes par lot.

1-1 Lieu d'exécution des prestations :

Divers sites de la CCI Réunion

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) 90900000

1-2. Caractéristiques principales du marché :

Marché de Fournitures Courantes et de Services.

Marché à lot fractionné

Accord à bons de commande mono attributaire.

Financement : Fonds propre et Fonds Région Réunion et Européen

Article 2 – Condition de la consultation

2-1 Etendue de la consultation

Le marché est passé sur le fondement d'une procédure formalisée en application des articles : R2124-1 à 6 ; R.2162-1 à 4 ; R2162-13 et 14 ; R 2113-1 à 3 avec minimum du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande

2-2 Type de marché

Il s'agit d'un marché type accord cadre à bons de commande le minimum étant le montant de prestation annuelle.

3 - Dispositions générales du marché

3-1-Décomposition du marché

3-1-1 Allotissement

Le marché est composé de neuf (9) lots :

Lot 1: Siege

Lot 2: PF-Nord

Lot 3 : CRITT

Lot 4 : Maison de l'Entreprise Est

Lot 5: PF-Centhor

Lot 6: PF-Cirfim

Lot 7: Maison de l'Entreprise Ouest

Lot 8: Maison de l'Entreprise et de la formation Sud

Lot 9 : Domaine des pierres

Les sites suivants sont susceptibles de voir leurs superficies de nettoyage ou leurs fréquences réduire ou d'augmenter de + de 20% :

Lot 6: PF-Cirfim et Lot 9 : Domaine des pierres

Les candidats pourront répondre pour un ou plusieurs lots.
Les prestations sont de type clés en main et sont définies dans le CCAP et CCTP.

Variantes et options

Variantes : non

Option : le marché comporte des options complémentaires au sens communautaire : Avenant, marché complémentaire et reconduction.

3-1-2 Durée du marché

Le marché est passé pour une période ferme d'UN (1) AN à compter de la date de réception de l'ordre de service (par courrier ou mail) qui indiquera le début de la prestation.

Les reconductions seront expressees et ce à l'initiative du pouvoir adjudicateur, par périodes d'UN AN (1) sans pouvoir excéder une durée totale de QUATRE ANS.

Dans le cas contraire, le pouvoir adjudicateur doit notifier sa décision au titulaire du marché au moins deux mois avant l'expiration de chaque période annuelle.

Le titulaire du marché peut pour sa part se dégager du contrat au moins trois mois avant la fin de la durée de validité du marché. Il restera toutefois engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

3-2- Mode de règlement

Le règlement des prestations se fera par mandat administratif suivi d'un virement d'après le RIB fourni par le candidat.

3-3 Forme juridique de l'attributaire

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement, la CCI Réunion pourra, après l'attribution, lui imposer la forme solidaire, si la transformation est nécessaire à la bonne exécution du marché.

3-4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-5-Conditions d'obtention des documents

3-5-1 Directement par téléchargement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 4 - Pièces de présentation des propositions

4-1- Documents à produire (dûment complétés et visés)

- L'acte d'engagement et son annexe n°1 attestation visite : 1 par lot.
- Les Décompositions de Prix Globaux et Forfaitaires (DPGF) : 1 par lot
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières et annexes (CCTP) et son annexe récapitulative des personnels par lot : 1 par lot
- Le mémoire descriptif des prestations de l'entreprise (transmis par l'entreprise)

- *Les attestations d'assurances,*

- DC1,
- DC2,
- 3666-SD (attestation fiscale)
- URSSAF (attestation sociale)
- ou DUME facultatif
- L'annexe de conflit d'intérêt

Le candidat attributaire produira une attestation sur l'honneur concernant :

- l'interdiction du cumul d'emplois et travail dissimulé,
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

A-Situation juridique :

La situation propre des opérateurs économiques

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent). Elle sera signée par le représentant du candidat, en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants. Dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner telles que définies aux articles R2142-1 à 27 du décret du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.
Qu'il est en règle au regard des articles L 1512-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation
- La remise d'un DC2 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.
- Le candidat en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Les pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de leur expérience, capacités professionnelles, techniques et financières :
- Les candidatures qui sont accompagnées des pièces mentionnées aux articles R2143-3 à 5 du décret du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

B - Capacité économique et financière – référence requises :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires :
 - concernant les prestations auxquelles se réfère le(s) marché(s), réalisés au cours des 3 derniers exercices ;
 - ou **DC2** disponible à l'adresse suivante : www.minifi.gouv.fr, thème : marchés publics)
- Une déclaration ou attestation d'une assurance pour les risques professionnels

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

C-Capacité technique – références requises

Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années, Une liste de prestations pour des services similaires en cours d'exécution ou exécutés au cours des 3 dernières années, les domaines d'activités.

L'attestation de la compagnie d'assurance

Le justificatif de la situation au répertoire SIRENE (pour le numéro SIRET)

Les agréments liés à la profession

La preuve des capacités du candidat peut être apportée par tous moyens considérés comme

appropriés par l'acheteur (exemple : attestations bancaires, certificats éventuels de qualification professionnelle, etc.).

GROUPEMENT

En cas de groupement, l'intégralité des pièces ci-dessus doit être fournie par **chacun des membres du groupement**.

SOUS-TRAITANCE

Les éventuels sous-traitants sont tenus d'effectuer les mêmes formalités (DC4 et Capacités économiques et financières ainsi que capacités techniques et professionnelles).

Le candidat présente le DC4 dûment complété avec la candidature.

DUME (Document Unique Européen)

Lorsque le profil acheteur le propose, le candidat peut fusionner son DUME avec celui de l'acheteur.

Si le DUME n'est pas proposé par l'acheteur, le candidat a toujours la possibilité de transmettre son DUME, celui-ci est accepté.

Ces documents devront être datés et signés en original par une personne habilitée à engager l'entreprise. Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1, DC2 (nouveau modèle) ou le document unique de marché européen (DUME) et le 3666-SD rédigé en français, dûment complétés et comportant au minimum les éléments ci-dessus. Ces formulaires sont disponibles sur le site : <http://www.minéfi.gouv.fr>.

4-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française

4-3 Unité Monétaire

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro(s) €.

Article 5 - Conditions de dépôt des offres

5.1 - Conditions d'envoi des propositions

- **par voie électronique** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Article 6 - Jugement des propositions

6.1 Sélection des candidatures

- **VTO** : 45%
- **Prix** : 55%

La valeur technique des offres VTO : 45%

Les renseignements fournis ci-dessous feront notamment l'objet d'une description sous la forme de mémoire technique élaboré par la candidate évaluée sur 100 **Pts maximum**

Pour l'ensemble des lots	
<p>Compétences et qualifications :</p> <p>Moyens humain, effectif exécutant et encadrant de la société Moyens matériels et techniques : matériel de nettoyage quotidien, matériel de nettoyage mécanisé, procédure de remplacement du matériel obsolète L'organisation spécifique proposée par le candidat en adéquation avec les besoins/le lot du marché Tenues vestimentaires des agents La réactivité en cas d'urgence, le mode de remplacement du personnel défaillant, Suivi et analyse des prestations traçabilité des interventions et les moyens propres à améliorer la prestation pour assurer l'autocontrôle des prestations Mode opératoire et mesures pour une désinfection d'un bureau par anti virucides Labels et certifications</p>	60 Pts
<p>Référence et notoriété</p> <p>Liste de référence liée à la prestation Equipements dont seront dotés les équipes de nettoyage dédiés aux sites Politique qualité : produits de nettoyage utilisés, pour le nettoyage éco-responsables, gestion de la qualité Politique de recrutement, plan de progrès et d'insertion par l'emploi</p>	30 Pts
<p>Attestations</p> <p>L'attestation de visite du lot concerné L'assurance en RC de la société Les attestations et plan de formations individuelles des agents à l'hygiène et nettoyage des locaux</p>	10 Pts

**Le prix : 45%
(100 Pts maximum)**

➤ Prix (forfaitaire/lot)

Note maximale X prix offre moins disante
Prix offre analysée

Formule d'appréciation de la valeur technique

- Très satisfaisant : note maximale
- Satisfaisant : (80% de la note maximale)
- Moyen : (50% de la note maximale)
- Très insuffisant ou non conforme : 0 point

La note finale N de chaque offre

$$N=(VTO \times 0,45) +Np \times 0,55$$

En cas de prix manquant sur les annexes financières, l'offre sera déclarée non conforme. L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée (par exemple : document manquant, prix unitaire manquant)

En cas d'égalité des points entre deux candidats dans la notation finale, le candidat ayant la meilleure note technique sera retenu.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Déroulement de la procédure :

Toutes les notes attribuées dans l'analyse des offres seront arrondies à deux décimales suivant le principe mathématique.

Les soumissionnaires seront classés, par ordre décroissant, suivant leurs notes globales respectives. Le candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée sera classé premier etc...

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejets des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)

Un classement sera établi parmi les offres. L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue. Toutefois, la CCI Réunion se réserve le droit de d'attribuer que deux (2) lots par société.

Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 ; R2152-1 et 2 ; L2141-1 à 14 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique

Article 7 - Renseignements complémentaires

Question : pour obtenir tous les renseignements complémentaires les entreprises sont invitées à adresser, au plus tard **huit (8) jours** avant la date limite de remise des offres, **une demande écrite** à l'adresse suivante :

<https://www.marchespublics.gouv.fr>

Renseignements pour visite :

➤ Attention dates de fermeture de l'ensemble des sites de la CCI Réunion :

- **Lots 1-3-4-7-8 et 9** (Siège, CRITT -MEE-MEO-MEFS et DDP) du 24 décembre 2024 au 03 janvier 2025
- **Lots 2-5 et 6** (PF Nord, Cirfim, Centhor) : du 23 décembre 2024 au 03 janvier 2025

Lots	Sites concernés	Noms-prénoms	Téléphones	Gsm	Mails
1	Siège	Jean Luc THIA-MI MONG Laurent HEEKENG	0262 94 20 37 0262 94 20 53	0692 70 37 73 0692 71 31 20	jeanluc.thiamimong@reunion.cci.fr laurent.heekeng@reunion.cci.fr
2	PF Nord	Willy DERWILLIER Dominique ARNAL	0262 48 35 19 02 62 48 35 03	0692 88 54 47 -	willy.dervillier@reunion.cci.fr dominique.arnal@reunion.cci.fr
3	CRITT	Frédérique NOEL	02 62 92 24 00	-	frederique.noel@reunion.cci.fr
4	Maison de l'Entreprise Est	Isabelle JAVEGNY	02 62 48 36 73		isabelle.javegny@reunion.cci.fr
5	CENTHOR	N. HUBERT	02 62 22 87 66	06 92 91 11 98	noe.hubert@reunion.cci.fr
6	CIRFIM	M. Renée. LAW THO Kichenin SAMOURGOM	02 62 45 71 40 02 62 43 05 31	06 92 36 79 63	marie-renee.law-tho@reunion.cci.fr samourgom.kichenin@reunion.cci.fr
7	Maison de l'Entreprise Ouest	Lucas VOULAMA	02 62 33 35 15	-	lucas.voulama@reunion.cci.fr
8	Maison de l'Entreprise et de la formation Sud	C. PHILIPPE	02 62 96 96 64	06 92 31 36 86	chantale.philippe@reunion.cci.fr
9	Domaine des pierres	C. PHILIPPE	02 62 96 96 64	06 92 31 36 86	chantale.philippe@reunion.cci.fr

Une réponse via la plateforme sera alors adressée en temps utile à tous les candidats.

PROCEDURES DE RECOURS

Seul le droit français est applicable en cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de saint Denis de La Réunion. Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

7.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif – Secrétariat du greffe, 27 rue Félix Guyon – CS 61107-97404
Saint-Denis Cédex. Tel 02 62 92 43 61. Fax 02 62 92 43 62

7.2 Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de la notification du marché.

Règlement des différends :

En cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera celui de Saint Denis de la Réunion.

7-3 Organe chargé des procédures de médiation

Comité consultatif interrégional de Paris
Règlement amiable des litiges
27, rue Miollis-75015 PARIS
Tel : 01 44 42 63 43 Fax : 01 44 42 63 37

7.4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (Nom et adresse : idem article 7.1)